



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes sermonne l'agglomération de Longueuil

Longueuil, 14 juin 2021 – Le candidat à la mairie pour Longueuil Citoyen, Jean-Marc Léveillé, se dit choqué des événements qui ont conduit le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) du ministère des Affaires municipales du Québec à intervenir auprès de l'Agglomération. Ce dernier est cependant d'accord avec le jugement porté par le CIME qui accuse la majorité des élus du conseil de l'Agglomération d'avoir agi d'une manière qui « pourrait être considérée comme un abus d'autorité » et d'avoir « délibérément ignoré le processus démocratique ».

Dans un avis écrit du 3 juin adressé au directeur général de l'Agglomération de Longueuil, le CIME n'est pas tendre avec la majorité des élus de l'Agglomération. Ces derniers ont adopté, le 25 mars, une résolution sur la gouvernance de l'Agglomération sans en avoir discuté préalablement avec leurs autres collègues, et sans avoir obtenu les orientations nécessaires des différents conseils de Ville.

C'est en effet seulement quelques instants avant la fin de la séance du conseil d'agglomération de Longueuil du 25 mars dernier, que la mairesse de Longueuil a proposé l'ajout d'une résolution, en apparence improvisée, demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'abroger l'article 13.1 du décret 1214-2005 et de rendre inapplicables les articles 61 et 62 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (LECCMA). Les maires de Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert ont appuyé la résolution, alors que les maires de Brossard et Boucherville s'y sont opposés.

Ironiquement, c'est justement l'article 61 de la LECCMA que le CIME accuse certains élus d'avoir ignorée. Cet article prévoit que les résolutions présentées à un conseil d'agglomération doivent avoir été préalablement soumises au vote des différents conseils municipaux des villes liées et de la ville centre. Cette obligation déplait toutefois aux maires de Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert qui ont à quelques reprises exprimé leurs désaccords avec les positions que leur conseil de Ville respectif les oblige à prendre à l'agglomération.

« C'est une approche de type bulldozer où on tente d'imposer des décisions dans le mépris de la volonté des élus des villes liées. Ça ne fait que nourrir l'amertume envers l'agglomération. L'amertume nourrie à son tour la chicane et la chicane on n'en veut pu. La loi oblige les maires à consulter leur conseil de ville sur les enjeux de l'agglomération pour que tous les élus puissent avoir l'opportunité de se prononcer sur des décisions qui affectent le compte de taxes des

citoyens. J'invite donc les élus de l'agglomération à relire leur code d'éthique et de déontologie et j'interpelle tous les candidats à la mairie pour qu'ils s'engagent à respecter le processus démocratique à l'agglomération. Si nous souhaitons vraiment changer l'atmosphère de travail, ce type de comportement n'est pas approprié », de conclure Jean-Marc Léveillé.